

[Texte]

**The Chairman:** There are no real points of order, because we are actually something called informal now, but go ahead. Proceed.

**Mme Bernatchez Tardif:** J'aimerais qu'on me donne des précisions sur le temps nécessaire aux chercheurs pour préparer le rapport. Je pense qu'on a besoin de connaître ce détail pour rencontrer notre échéancier.

**The Chairman:** Sure. What we have is Bill C-22; it is before us. Anything we report back is Bill C-22 as amended. Therefore, as we go through the process of making any amendments we then have changed Bill C-22 in that regard. The researchers will not require any time beyond what we require to peruse the bill and make our adjudications.

**Mme Bernatchez Tardif:** Si je comprends bien, on pourrait finir l'étude, article par article, le 3, et déposer le rapport le 3?

**The Chairman:** On that, Madam Tardif, to say the committee is bound by a motion that says we shall report on March 3 . . . What I as the Chair am attempting to do is to make sure first of all that we are aware that this is what is in front of us, and secondly that within that frame we take into consideration any adjustments of time we require and that we do not blindly get caught in a situation where we are unable to get to amendments because of the clock. Mr. Dingwall.

**Mr. Dingwall:** On the suggestions being made, if it is March 3 it is March 3. It would be my view that we may need in fact more than one full sitting day, like a Tuesday, to examine all of the amendments that might be forthcoming. Now, I might be prejudging the number of amendments that are going to be coming forward. We have had a few groups who have suggested some amendments. But I am wondering, Mr. Chairman, if I could just take your suggestion as notice and perhaps either get back to you or back to the committee tomorrow, because maybe we do not need three sessions to review the amendments. Maybe we only need two, as such.

• 1830

**The Chairman:** Mr. Dingwall, perhaps it is appropriate at this time too, because in reflection in my comments just made to Madam Tardif a few moments ago I said that we shall report to the House March 3. That is inaccurate. We shall complete the considerations of the legislation on March 3. Presumably you would be reporting to the House immediately thereafter, March 4. But you really have that whole day of March 3; we can go until midnight that night if we want to.

**Mr. Dingwall:** Yes. I think your point, Mr. Chairman, is that you wanted to have some sense of organization—whether we can do it in one full Tuesday with three meetings in the morning and three meetings in the afternoon and maybe that evening, or whatever. Maybe we can do it all in one day, as far

[Traduction]

**Le président:** Vous n'avez pas vraiment invoqué le Règlement, puisque nous discutons amicalement entre nous. Vous pouvez y aller, je vous en prie.

**Mrs. Bernatchez Tardif:** I would like to have a better idea of the timeframe needed by the researchers to prepare the report. I would consider this point very important if we want to meet our deadline.

**Le président:** Je comprends, mais ce que nous sommes chargés d'étudier, c'est le projet de loi C-22. Ce dont nous faisons rapport à la Chambre, c'est du projet de loi C-22, tel que modifié le cas échéant. Les amendements éventuels seront incorporés au projet de loi au fur et à mesure. Les chercheurs n'auront pas besoin de plus de temps que nous n'en prendrons nous-mêmes pour examiner le projet de loi et décider des mesures à prendre à son égard.

**Mrs. Bernatchez Tardif:** If I understand you correctly, then, we could finish the clause-by-clause study on the third and report immediately on the third?

**Le président:** En fait, madame Tardif, le comité est tenu de respecter une motion qui l'oblige à faire rapport du projet de loi le 3 mars . . . en tant que président, j'essaie simplement de m'assurer que le comité comprend bien la situation et prévoit les changements nécessaires à son calendrier afin de ne pas se trouver dans l'impossibilité d'incorporer ses amendements faute de temps. Monsieur Dingwall.

**M. Dingwall:** En ce qui concerne cette situation, monsieur le président, si la date limite est le 3 mars, eh bien tant pis. À ce moment-là, il me semble qu'il faut prévoir plus qu'une pleine journée de séances, un mardi par exemple, pour arriver à décider de tous les amendements qui pourraient être présentés. Il se peut que je gonfle d'avance le nombre des amendements qui seront présentés. Il y a eu jusqu'à présent seulement quelques groupes qui ont proposé des amendements. Il reste que j'aimerais examiner davantage votre suggestion, monsieur le président, et que j'apprécierais de pouvoir vous rendre une réponse, ainsi qu'au comité, demain. Je ne sais pas si nous aurons vraiment besoin de trois séances pour examiner les amendements. Il se peut que deux suffisent.

**Le président:** Je profite de l'occasion que vous me donnez, monsieur Dingwall, pour revenir sur une observation que j'ai faite tout à l'heure à Mme Tardif. Je lui ai indiqué que le comité devait faire rapport à la Chambre le 3 mars. Ce n'est pas tout à fait juste. Le comité doit terminer son étude du projet de loi le 3 mars. Il ferait rapport à la Chambre dès le lendemain, le 4 mars. Ce qui fait que le comité dispose de toute la journée du 3 mars. Il peut siéger jusqu'à minuit ce jour-là, s'il le désire.

**M. Dingwall:** Je comprends, monsieur le président. Ce que vous désirez, c'est planifier quelque peu les activités du comité. Vous voulez savoir, par exemple, si le comité peut mener sa tâche à bien avec une pleine journée le mardi—trois séances le matin, trois l'après-midi et peut-être trois le soir. Le comité est